



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



GÉNÉRALISATION DU SNU : UN PROJET DANGEREUX POUR LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE !

Le président Macron avait annoncé dans son discours de nouvel année la généralisation du SNU. Dans le contexte social de lutte contre la réforme des retraites, craignant la mobilisation de la jeunesse, les annonces des modalités ont été reportées. **Un document interne, ayant fuité, donne les contours inquiétant des projets de généralisation.**

L'obligation pour les jeunes de seconde et de première CAP est prévue dans un premier temps dans 6 départements puis sur tout le territoire les années suivantes. Le séjour de cohésion (12 jours) aura lieu sur le temps scolaire en seconde, complété par une « phase d'engagement » peu définie de 3 ans dans laquelle on trouve la volonté d'intégrer davantage de jeunes dans le dispositif « service civique ».

Pour les animateurs et animatrices, l'effet s'annonce encore plus catastrophique.

Dans un secteur extrêmement en tension, où trouver les anims pour encadrer dans une filière qui peine déjà pour tenir ses engagements et rémunérer décemment ses intervenant-es ? **La mesure risque de vider les accueils périscolaires, centres de loisirs, séjours de vacances des associations et des collectivités territoriales...**

Dans les projections le budget du SNU, s'il était généralisé, représenterait plus de 5 milliards d'euros (soit autour de 2300 euros par jeune!). C'est un assèchement programmé du financement des associations d'éducation populaire, pour un projet d'embrigadement de la jeunesse. **Autres conséquences Le risque d'impact négatif sur la disponibilité des hébergements pour les centres de loisirs et colonies de vacances est également très grand.**

Faire partir 800 000 jeunes 12 jours sur des périodes très restreintes va poser de très nombreux problèmes de logistique et d'hébergement. **D'ores et déjà le gouvernement a créé les conditions pour contourner la loi sur les accueils de mineur-es : le SNU est défini comme séjour avec hébergement mais sans norme minimale en termes de taux d'encadrement ! Cela ouvre aussi la voie à une remise en cause des taux d'encadrement sur l'ensemble des Accueils collectifs de mineur-es(ACM).** La part de l'encadrement non qualifié monte à 40 % contre 20 % maximum normalement. Il n'y a pour diriger les séjours, aucune exigence de qualification ! (Ni BPJEPS, ni BAFA, ni BAFD) ! Seule obligation pour les directions : être majeur-e et suivre une formation « maison » de 2 à 3 jours. **On ne peut qu'être inquiet pour la sécurité des jeunes qui seront accueillis.**

Ce projet a donc tout d'une catastrophe pour la jeunesse : embrigadement, détournement de financements qui devraient être consacrés aux associations d'éducation populaire. C'est aussi une catastrophe programmée pour les salarié-es de ces secteurs, dont le sens des métiers est bafoué, et qui subiront les coupes budgétaires programmées.

Comment les directions de certaines fédérations qui se réclament des valeurs d'éducation populaire peuvent-elles mettre à ce point ces valeurs de côté en participant à un dispositif en tout point contraire à celles-ci ?

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

Contact presse: cgteducpop@ferc-cgt.org

